



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 7 FEVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-012 / 3-1-3

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 1^{er} février 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : J. FORTE, A. GERVASI, R. REVIL.

Le secrétaire de séance désigné est Anthony MOREAU.

OBJET : AMENAGEMENT : Approbation d'une convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier du Dauphiné (EPFL) pour l'acquisition et le portage des biens situés 6, 8 et 12 boulevard de la République.

Rapporteur : Bruno Gattaz

EXPOSE : Un emplacement réservé n°81 a été inscrit au PLU approuvé en 2010 pour « l'extension et la requalification de l'espace Grand Angle » pour une superficie d'environ 9.000 m². Ce projet d'aménagement a pour objectif d'améliorer la visibilité de l'équipement culturel et son lien avec le centre-ville.
Le projet est situé dans le secteur de droit de préemption renforcé.

Dans la perspective de cet aménagement, la Ville a engagé des acquisitions foncières :

- En 2015, préemption de deux lots de copropriété correspondant à un appartement situé 8, boulevard de la République (parcelle AV125) ;
- En 2016, acquisition d'un lot de copropriété correspondant à un appartement situé 8, boulevard de la République (AV125).

Par ailleurs, la Ville est propriétaire des parcelles AV 100, AV 137, AV139, et AV141, correspondant à l'espace public existant ainsi et un petit bâti situé à l'arrière des immeubles bordant le boulevard de la République. Elle est également locataire d'une partie des locaux de la police municipale (parcelle AV136).

Pour mener à bien l'opération, il est proposé de confier à l'EPFL du Dauphiné la poursuite des acquisitions foncières et le portage des biens, ainsi que les travaux de déconstruction.

... / ...

Voiron, ville porte de Chartreuse

Les acquisitions restant à réaliser correspondent à sept appartements, cinq locaux commerciaux dont un encore en activité, et deux dépendances, situés au 6, 8, et 12 boulevard de la République.

L'enveloppe globale est estimée, sur la base des acquisitions déjà réalisées, à environ 1,5 M€, hors éviction du commerce et proto-aménagement.

Cette mission peut être prise en charge par l'EPFL dans le cadre de son volet « Renouveau urbain » aux conditions suivantes :

- Durée maximum de portage : 10 ans (2018 à 2028)
- Frais de portage : 1 % par an
- Sortie de portage soit en 2028, soit de manière échelonnée
- Pas de prolongation au-delà des 10 ans, pénalité 4% par an de dépassement.

PROPOSITION :

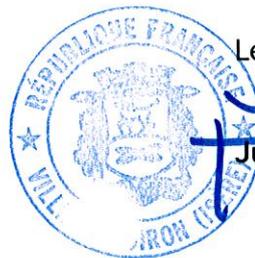
Vu l'avis de la commission Urbanisme du 25 janvier 2018,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention d'opération à passer avec l'EPFL du Dauphiné en vue de la requalification et de l'extension du parvis du Grand Angle ci-annexée,
- D'autoriser M. le Maire à la signer.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (33 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien Polat
Julien POLAT